



SELECTIRENTE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 66.767.008€
Siège social : 303, square des Champs Elysées, 91026 Evry-Courcouronnes
414 135 558 RCS Evry
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 FEVRIER 2021

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires :

- Transformation de la Société en société en commandite par actions
- Modification des statuts et adoption des statuts de la Société sous la forme de société en commandite par actions

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires :

- Constatation de la nomination de l'Associé Commandité
- Constatation de la nomination du Gérant
- Nomination de Monsieur Pierre Vaquier en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de Monsieur Hubert Martinier en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de Madame Dominique Dudan en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de Monsieur Frédéric Jariel en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de Monsieur Philippe Labouret en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de Madame Cécile Mayer Lévi en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de Madame Nathalie de Mortemart en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de Madame Marie Sardari en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de la société Pléiade en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de SC Primonial Capimmo en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de la société SOFIDIANE en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Nomination de la société SOGECAP en qualité de membre du Conseil de Surveillance
- Fixation de la rémunération annuelle du Conseil de Surveillance
- Approbation des éléments de la politique de rémunération applicables à la Gérance
- Approbation des éléments de la politique de rémunération applicables au Conseil de Surveillance
- Confirmation de la durée de l'exercice social
- Confirmation du commissaire aux comptes de la Société
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes de la Société
- Autorisation à donner à la Gérance, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires :

- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières – avec maintien du droit préférentiel de souscription – donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance
- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières – avec suppression du droit préférentiel de souscription et par offre au public – donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance
- Autorisation à donner à la Gérance à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise
- Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions avec renonciation au droit préférentiel de souscription
- Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de procéder, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre
- Autorisation à donner à la Gérance à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues
- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société – avec suppression du droit préférentiel de souscription – dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2, 1° du Code monétaire et financier
- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription
- Délégation de compétence à donner à la Gérance à l'effet de décider l'émission des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société – avec suppression du droit préférentiel de souscription – en cas d'offre publique initiée par la Société
- Plafond global des augmentations de capital
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.